

## PROCES-VERBAL de la réunion du conseil municipal

du mercredi 27 novembre 2024 à 19 heures

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le douze novembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique GEOFFRENET, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Dominique GEOFFRENET, Maire, Monsieur Patrick DESBOIS, Premier Adjoint, Monsieur Joël ESNAULT, Troisième Adjoint, Madame Inès DE CHASSEVAL, Quatrième Adjoint, Monsieur Alain PAIROYS, Madame Frédérique LEVECQUE, Monsieur Gérard BOURNEUF, Madame Elisabeth HIEZ, Monsieur Alain LAGARDE, Monsieur Romuald GAUDRY, Madame Françoise DROZE, Madame Isabelle DELABY, formant la totalité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Madame Catherine PENNA, Deuxième Adjoint, Monsieur Gérard BARIS

**Procuration a été donnée** : Par Madame Catherine PENNA à Monsieur Dominique GEOFFRENET

Par Monsieur Gérard BARIS à Monsieur Alain PAIROYS

**Secrétaire de séance** : Monsieur Patrick DESBOIS

Le Procès-Verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

### **1/ Garantie d'emprunt du programme de réhabilitation de 6 logements « Valloire-Habitat » situés rue des Acacias.**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la loi climat et résilience, Valloire Habitat a programmé la réhabilitation énergétique de ses logements classés en étiquette F et G.

La rénovation thermique de 6 logements locatifs sociaux situés rue des Acacias (création d'un réseau radiateurs / PAC Air-Eau chauffage) est concernée par cette opération et pour réaliser ces travaux, Valloire Habitat souhaite contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 231 222 euros constitué de 2 lignes de prêt :

- Un Prêt à l'Aménagement (PAM) d'un montant de cent-vingt-six mille deux-cent-vingt-deux euros (126 222 euros).
- Un PAM Eco-prêt d'un montant de cent-cinq mille euros (105 000 euros).

A ce titre, Valloire Habitat souhaite que la collectivité lui accorde à hauteur de 50 % les garanties financières pour l'obtention des prêts CDC, soit 63 111 euros pour le prêt PAM classique et 52 500 euros pour l'ECO prêt PAM, les autres 50 % étant sollicités auprès du Conseil Départemental du Loiret.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'attribution de la garantie des emprunts :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code Civil ;

Vu le contrat de Prêt n° 164906 en annexe, signé entre VALLOIRE HABITAT, l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt n°164906 d'un montant de deux-cent-trente-et-un mille deux-cent-vingt-deux euros (231 222 euros) souscrit par Valloire-Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations constitué de deux lignes, destiné à financer la rénovation thermique de 6 logements locatifs sociaux situés rue des Acacias à La Bussière.

Les caractéristiques du prêt PAM (ligne n°1) sont les suivantes :

- Identifiant de la ligne de prêt : 5618252
- Montant du prêt : 126 222 euros
- Durée du différé d'amortissement : 24 mois
- Durée de la période d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- TEG de la ligne de prêt : 3,6 %

Les caractéristiques du prêt PAM Eco-Prêt (ligne n°2) sont les suivantes :

- Identifiant de la ligne de prêt : 5618251
- Montant du prêt : 105 000 euros
- Durée du différé d'amortissement : 24 mois
- Durée de la période d'amortissement : 30 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- TEG de la ligne de prêt : 2,75 %

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 115 611 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage, pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

## **2/ Création de postes**

### **2 a/ Création de deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe en vue d'avancement de grade – temps complet et temps non complet**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que deux agents communaux, remplissent, l'un au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (Madame Fanny VICAIRE), l'autre au 1<sup>er</sup> mai 2025 (Monsieur Nicolas BEZY), les conditions requises pour accéder au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre d'un avancement de grade.

Il propose de les inscrire sur le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour l'année 2025.

Il indique que pour nommer ces agents à ce nouveau grade, il y a lieu de créer les postes d'avancement et de supprimer les postes actuels.

Monsieur le Maire propose :

- la création d'un poste à temps non complet pour 7/35<sup>ème</sup> au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe et la suppression du poste d'Adjoint Technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour Madame Fanny VICAIRE.

- la création d'un poste à temps complet pour 35/35<sup>ème</sup> au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe et la suppression du poste d'Adjoint Technique à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 pour Monsieur Nicolas BEZY.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 20 et 32 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2, 3-2, 3-3 et 3-4 ;

Le Conseil Municipal, où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, considérant la délibération n°53/2015 en date du 23 novembre 2015 relative à la détermination des taux de promotion pour le personnel en matière d'avancement de grade, considérant l'avis favorable de principe du CST (Comité Social Territorial) du Centre de Gestion de la FPT du Loiret en date du 8 février 2023 pour toutes les suppressions de poste liées à une évolution de carrière, considérant l'établissement par l'Autorité Territoriale des Lignes Directrices de gestion pour la période 2025-2030, décide à l'unanimité, la création :

- d'un poste à temps non complet pour 7/35<sup>ème</sup> au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe et la suppression du poste d'Adjoint Technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour Madame Fanny VICAIRE.
- d'un poste à temps complet pour 35/35<sup>ème</sup> au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe et la suppression du poste d'Adjoint Technique à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 pour Monsieur Nicolas BEZY.

## 2 b/ Création de poste – Adjoint Administratif Territorial à temps non complet – 17/35<sup>ème</sup> hebdomadaires

Monsieur le Maire explique que Madame Lydia LANCRAY, contractuelle au sein de la Commune depuis le 13 octobre 2022 est chargée de l'accueil des clients de l'Agence Postale Communale. Monsieur le Maire explique que son contrat arrive à son terme le 31 décembre 2024. Compte tenu que Madame Lydia LANCRAY donne toute satisfaction dans ses fonctions au sein de l'Agence Postale Communale, Monsieur le Maire propose de pérenniser son emploi par une embauche directe au grade d'adjoint administratif territorial.

Pour ce faire, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial pour une durée hebdomadaire de 17 heures.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 20 et 32 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2, 3-2, 3-3 et 3-4 ;

Considérant que les besoins de la Commune nécessitent la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial pour une durée hebdomadaire de 17 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial pour une durée hebdomadaire de 17 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### 3/ Tableau des effectifs du personnel communal

Compte tenu des créations de poste réalisées au cours de l'année 2024, Monsieur le Maire propose la mise à jour suivante concernant le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs de la commune de LA BUSSIERE s'établit au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ainsi qu'il suit :

Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire du poste : TC, TNC .../35ème	Fonction	Postes pourvus			Postes non pourvus	
				Statut de l'agent : T (Titulaire), S (Stagiaire), C (Contractuel)	Sexe : F (féminin), M (Masculin)	TC (tps complet), TNC (tps non complet) TP (tps partiel - %)	Depuis quelle date ?	Motifs (recrutement en cours, disponibilité ...)
<b>Service Administratif</b>								
B	Rédacteur ppal 1 <sup>ère</sup> cl	TC	Secrétaire Générale de Mairie	T	F	TC		
C	Adj Admin	TC	Agent d'accueil - Mairie	T	F	TC		
C	Adj Admin 1 <sup>ère</sup> cl	TNC 5/35ème	Agent d'accueil - Agence Postale Communale	T	F	TNC		
C	Adj Admin 2ème cl	TNC 11,2/35ème	Agent d'accueil - Agence Postale Communale				01/01/2023	DEMISSION de l'agent titulaire
C	Adj Admin	TNC 17/35ème	Agent d'accueil - Agence Postale Communale	S	F	TNC		
<b>Service Entretien des locaux</b>								
C	Adj technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TNC 7/35ème	Entretien locaux communaux	T	F	TNC		
C	Adj technique	TNC 15,5/35ème	Entretien locaux communaux	T	F	TNC		
<b>Services Techniques</b>								
C	Agent de Maîtrise ppal	TC	Responsable services techniques	T	M	TC		
C	Adj technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	Agent polyvalent	T	M	TC		

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs de la Collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **4/ Autorisation de règlement des factures d'investissement avant le vote du budget 2025**

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L1612-1 du CGCT, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Ainsi, Monsieur le Maire sollicite les membres de l'assemblée pour qu'ils l'autorisent à régler les factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur le budget général de la Commune au cours de l'exercice précédent, à savoir :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :	38 125 euros	(crédits 2024 : 152 500 euros)
Chapitre 23 : Immobilisations en cours :	271 999 euros	(crédits 2024 : 1 087 999 euros)

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, le règlement des factures d'investissement avant le vote du budget 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts sur le budget général de la Commune au cours de l'exercice 2024, à savoir :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :	38 125 euros	(crédits 2024 : 152 500 euros)
Chapitre 23 : Immobilisations en cours :	271 999 euros	(crédits 2024 : 1 087 999 euros)

#### **5/ Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau 2023 (RPQS 2023)**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport a été établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de La Bussière Adon.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Syndical du SIAEP de La Bussière Adon qui a la compétence du service de l'eau, en sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024 a adopté ce RPQS.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023.

Les membres de l'Assemblée débattent sur le transfert de compétence du service de l'eau à la Communauté de Communes Berry-Loire-Puisaye prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2026 qui est devenu non obligatoire.

## **6 / Informations diverses**

6 a/ Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation, le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

FOURNISSEURS	OBJET DE LA DEPENSE - 2024	MONTANT TTC	DATE DE PAIEMENT
ETAT	FNGIR - OCTOBRE 2024	640 €	22/11/2024
SIP GIEN TAXES	TAXES FONCIERES 2024 - LOCAL TELECOM	177 €	21/11/2024
SIP GIEN TAXES	TAXES FONCIERES 2024 - BATIMENTS COMMUNAUX	4 109 €	21/11/2024
ORANGE	TELEPHONE AGENCIE POSTALE - 20/11/2024	95 €	21/11/2024
ORANGE	TELEPHONE MAIRIE ET SERVICES TECHNIQUES - 31/10/2024	165 €	21/11/2024
ORANGE	LIGNE ELUS - 31/10/2024	32 €	21/11/2024
ORANGE	INTERNET MSP - 25/10/2024	71 €	21/11/2024
LA POSTE	AFFRANCHISSEMENTS - OCTOBRE 2024	79 €	21/11/2024
LECLERC GIEN	COLLATION ANIMATION OCTOBRE ROSE ET VIN D'HONNEUR 11 NOVEMBRE	102 €	21/11/2024
HOTEL LE NUAGE	BON CADEAUX POUR FESTIVITES DU 14 JUILLET 2024	20 €	21/11/2024
HOTEL LE NUAGE	BON CADEAUX POUR AGENT COMMUNAL - NOEL 2023	54 €	21/11/2024
AU QUAI DES FLEURS	GERBE DE FLEURS POUR CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE	35 €	21/11/2024
CADHOC	CHEQUES CADHOC POUR BIBLIOTHEQUE ET AGENTS - NOEL 2024	1 900 €	21/11/2024
SEGILOG BL	CERTIFICAT ELECTRONIQUE - GEOFFRENET - 28/10/2024	552 €	21/11/2024
ISI ELEC	MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC - 4EME TRIMESTRE 2024	1 947 €	21/11/2024
S3C HESS	TRAVAUX DE PLOMBERIE ECOLE DE LA BUSSIERE - CLASSE DE CE	57 €	21/11/2024
MEDISAFE	TROUSSES DE SECOURS POUR SERVICES COMMUNAUX - 29/10/2024	93 €	21/11/2024
MATECIR SAS DE	ELECTRODES PEDIATRIQUES POUR DEFIBRILLATEUR - 12/11/2024	137 €	21/11/2024
LA LIBRAIRIE	LIVRES POUR BIBLIOTHEQUE - 31/10/2024	182 €	21/11/2024
BRUNEAU JM	FOURNITURES ADMINISTRATIVES MAIRIE - 25/10/2024	86 €	21/11/2024
COMATEVALCO	PAVILLON FRANCAIS ET EUROPEEN - 19/11/2024	95 €	21/11/2024
VAL FLEURI	FLEURISSEMENT AUTOMNE - 05/11/2024	97 €	21/11/2024
MGAA	PETITE FOURNITURE SERVICES TECHNIQUES - 31 10 2024	37 €	21/11/2024
BRICOMARCHE	DIVERSES FOURNITURES POUR SERVICES TECHNIQUES - 08/11/2024	24 €	21/11/2024
TOTAL MARKETING	CARBURANT VEHICULES SERVICES TECHNIQUES - 15/11/2024	90 €	21/11/2024
TOTAL MARKETING	CARBURANT VEHICULES SERVICES TECHNIQUES - 31/10/2024	43 €	21/11/2024
BUTAGAZ LOGIGAZ	COMBUSTIBLE SALLE POLYVALENTE - LIVRAISON DU 24 10 2024	1 545 €	21/11/2024
SALIN SEBASTIEN	MISE EN CONFORMITE TABLEAU ELECTRIQUE - BIBLIOTHEQUE	558 €	21/11/2024
SALIN SEBASTIEN	MISE EN CONFORMITE VENTILATION - MAISON DES ASSOCIATIONS	480 €	21/11/2024
SALIN SEBASTIEN	MISE EN CONFORMITE ECLAIRAGE ECOLE MATERNELLE	277 €	21/11/2024

SALIN SEBASTIEN	MISE EN CONFORMITE TABLEAU ELECTRIQUE - EGLISE	720 €	21/11/2024
EDF COLLECTIVITE	ELECTRICITE BATIMENTS COMMUNAUX - 24/10/2024	2 430 €	21/11/2024
EDF COLLECTIVITE	ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC - 24/10/2024	1 765 €	21/11/2024
TRIOGLAS	REEMPLACEMENT SERRURE SUR PORTE GROUPE SCOLAIRE	740 €	25/10/2024
TRIOGLAS	REEMPLACEMENT CYLINDRES SUR PORTES SERVICES TECHNIQUES	761 €	25/10/2024
MUNIER MARBRERIE	INSTALLATION 7 CAVURNES - CIMETIERE COMMUNAL	8 745 €	25/10/2024
ORANGE	INTERNET FIBRE BIBLIOTHEQUE - 18/10/2024	79 €	25/10/2024
ORANGE	INTERNET FIBRE MAIRIE - 18/10/2024	91 €	25/10/2024
ORANGE	TELEPHONE MAIRIE ET SERVICES TECHNIQUES - 30/09/2024	163 €	25/10/2024
ORANGE	TELEPHONE LIGNE ELUS - 30/09/2024	33 €	25/10/2024
VERITAS	VERIF PERIODIQUE INSTALLATIONS SPORTIVES STADE VISITE DU 07/10/2024	385 €	25/10/2024
GARAGE DEVIATION	ENTRETIEN VEHICULE SERVICES TECHNIQUES - RENAULT KANGOO	149 €	25/10/2024
GARAGE DEVIATION	REEMPLACEMENT PNEU SUR REMORQUE	174 €	25/10/2024
TOTAL MARKETING	CARBURANT VEHICULES SERVICES TECHNIQUES - 15/10/2024	135 €	25/10/2024
CPO - GIEN	GAZOLE NON ROUTIER POUR MATERIELS SERVICES TECHNIQUES - 11/10/2024	1 238 €	25/10/2024
DEPARTEMENT	PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE LA FIBRE - 2EME PART SUR 5 - 2024	1 667 €	25/10/2024
CLIMAT CUISINE	CREATION COMMERCES PROXIMITE - LOT 11 MATERIEL CUISINE - SITUATION 02 - DGD	2 814 €	23/10/2024
CA CENTRE LOIRE	Echéance du 30/09/2024 - EMPRUNT POUR MULTICOMMERCE	6 487 €	22/10/2024
CA CENTRE LOIRE	Echéance du 30/09/2024 - EMPRUNT POUR MULTICOMMERCE	5 536 €	22/10/2024
ETAT	FNGIR - SEPTEMBRE 2024	640 €	10/10/2024
CA CENTRE LOIRE	Echéance du 02/09/2024 - PRET TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES	4 518 €	10/10/2024
CAISSE D'EPARGNE	Echéance du 22/09/2024 - PRET POUR AGRANDISSEMENT MSP 2018	1 223 €	10/10/2024
CAISSE D'EPARGNE	Echéance du 22/09/2024 - CREDIT DEVELOPPEMENT REGIONAL CENTRE POUR MSP	1 237 €	10/10/2024
CA CENTRE LOIRE	Echéance du 02/09/2024 - PRET TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES	471 €	10/10/2024
CAISSE D'EPARGNE	Echéance du 22/09/2024 - PRET POUR AGRANDISSEMENT MSP 2018	171 €	10/10/2024
CAISSE D'EPARGNE	Echéance du 22/09/2024 - CREDIT DEVELOPPEMENT REGIONAL CENTRE POUR MSP	86 €	10/10/2024
EDF COLLECTIVITE	ELECTRICITE BATIMENTS COMMUNAUX - 24/08/2024	1 878 €	09/10/2024
EDF COLLECTIVITE	ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC - 24/08/2024	1 290 €	09/10/2024
GAILLARD	MODIFICATION ACCES PIETONS SUR VOIRIE - RUE ESCRIGNELLES	5 594 €	09/10/2024
LA BUSSIEROISE	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - LA BUSSIEROISE	2 485 €	09/10/2024
CHATEAU DE LA BUSSIERE	2 BONS LOTS DU 14 JUILLET	80 €	08/10/2024
GIP RECIA	CONTRIBUTION ANNUELLE DPO 2024 COMPLEMENT - 19 09 2024	125 €	08/10/2024
ORANGE	INTERNET FIBRE MSP - 26/09/2024	71 €	08/10/2024
ORANGE	INTERNET FIBRE MAIRIE - 18/09/2024	91 €	08/10/2024
ORANGE	TELEPHONE APC - 18/09/2024	95 €	08/10/2024
ORANGE	INTERNET FIBRE BIBLIOTHEQUE - 18/09/2024	79 €	08/10/2024
LA POSTE	AFFRANCHISSEMENTS - SEPTEMBRE 2024	64 €	08/10/2024
LECLERC GIEN	VIN D'HONNEUR CONCERT DU 8 SEPTEMBRE 2024	76 €	08/10/2024
AUTREMENT CLASSIQUE	CONCERT DU 8 SEPTEMBRE 2024	2 570 €	08/10/2024
VERISURE	MAINTENANCE ALARME MSP - 4EME TRIMESTRE 2024	191 €	08/10/2024
VERISURE	MAINTENANCE ALARME SERVICES TECHNIQUES - 4EME TRIM 2024	191 €	08/10/2024
VERISURE	MAINTENANCE ALARME BATIMENTS COMMUNAUX - 4EME TRIMESTRE 2024	990 €	08/10/2024

SALIN SEBASTIEN	MAINTENANCE CLIMATISATION MSP - 2024	276 €	08/10/2024
MATECIR SAS DEFIBRIL	MAINTENANCE DEFIBRILLATEURS - OCT 2024 - OCT 2025	333 €	08/10/2024
ISI ELEC	ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC - 3EME TRIMESTRE 2024	1 947 €	08/10/2024
BUTAGAZ LOGIGAZ	MAINTENANCE TELEMETRIE CITERNE GAZ - SALLE POLYV - 2EME SEM 2024	30 €	08/10/2024
SGA J MEYER	BALAYAGE VOIRIE DU 18 09 2024	805 €	08/10/2024
KONICA MINOLTA	LOCATION COPIEUR MAIRIE - 4EME TRIM 2024	781 €	08/10/2024
BUTAGAZ LOGIGAZ	LOCATION CITERNE GAZ - SALLE POLYV - 2EME SEMESTRE 2024	124 €	08/10/2024
AUCHAN	LIVRES POUR BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - 19/09/2024	213 €	08/10/2024
LACOSTE DACTYL	FOURNITURES ADMINISTRATIVES BIBLIOTHEQUE - 30/09/2024	228 €	08/10/2024
METHIVIER	VETEMENTS DE TRAVAIL - SERVICES TECHNIQUES - 13/09/2024	157 €	08/10/2024
H TUBE	PETIT EQUIPEMENT POUR ARROSAGE ENTERRE - 03/10/2024	181 €	08/10/2024
H TUBE	PETITES FOURNITURES ARROSAGE ENTERRE - 03 10 2024	181 €	08/10/2024
H TUBE	PETITES FOURNITURES ARROSAGE ENTERRE - 02 09 2024	529 €	08/10/2024
EQUIP JARDIN SA	PETITES FOURNITURES - SERVICES TECHNIQUES - 24/09/2024	60 €	08/10/2024
METHIVIER	PETITES FOURNITURES POUR MATERIEL ROULANT SERVICES TECHNIQUES - du 30/09/2024	494 €	08/10/2024
BRICOMARCHE	PETITE FOURNITURES - SERVICES TECHNIQUES - 04/10/2024	64 €	08/10/2024
TOTAL MARKETING	CARBURANT VEHICULES SERVICES TECHNIQUES - 15/09/2024	170 €	08/10/2024
SUEZ EAU France	EAU ET ASSAINISSEMENT - BATIMENTS COMMUNAUX ET ARROSAGE - SEPTEMBRE 2024	2 214 €	08/10/2024
SUEZ EAU France	EAU ET ASSAINISSEMENT - MAISON DE SANTE - SEPT 2024	115 €	08/10/2024
SALIN SEBASTIEN	INSTALLATION VENTILATION SALLE SPORTIVE	1 195 €	08/10/2024
SALIN SEBASTIEN	INSTALLATION ECLAIRAGE COULOIR SALLE SPORTIVE	834 €	08/10/2024
LACROIX CITY	PANNEAUX DE SIGNALISATION - 2024	563 €	27/09/2024
LACROIX CITY	PANNEAUX DE SIGNALISATION - 2024	3 345 €	27/09/2024
COIFFURE PRIVILEGE	2 BONS LOTS DU 14 JUILLET	50 €	12/09/2024
BLEU 24 SUPERMACHE	3 BONS LOTS DU 14 JUILLET	65 €	12/09/2024
ORANGE	TELEPHONE MAIRIE ET SERVICES TECHNIQUES - 31/08/2024	145 €	12/09/2024
ORANGE	TELEPHONE LIGNE ELUS - 31/08/2024	33 €	12/09/2024
ORANGE	INTERNET MSP - 27/08/2024	71 €	12/09/2024
LA POSTE	AFFRANCHISSEMENT - AOUT 2024	53 €	12/09/2024
CDG FPT	MISSION ACFI - 2024	350 €	12/09/2024
BERGER-TARDIVON	HONORAIRES CONSEILS POUR RESILIATION BAIL EPICERIE	613 €	12/09/2024
CRISTAL INFORMATIQUE	MAINTENANCE INFORMATIQUE MAIRIE - 31/08/2024	108 €	12/09/2024
CRISTAL INFORMATIQUE	PETITE FOURNITURE INFORMATIQUE MAIRIE - 31/08/2024	49 €	12/09/2024
CRISTAL INFORMATIQUE	MAINTENANCE INFORMATIQUE MAIRIE - 31/08/2024	42 €	12/09/2024
CONTROLE TECHNIQUE DEKRA	CONTROLE TECHNIQUE POLLUTION - CAMION OPEL	30 €	12/09/2024
S3C HESS	ENTRETIEN ET REPARATION SUR SANITAIRE SALLE POLYVALENTE	117 €	12/09/2024
S3C HESS	RACCORDEMENT BALLON EAU CHAUDE - EGOUT - MAIRIE	212 €	12/09/2024
SALIN SEBASTIEN	TRAVAUX ELECTRICITE - MAISON DES ASSOCIATIONS	695 €	12/09/2024
SALIN SEBASTIEN	TRAVAUX ELECTRICITE - ECOLE LA BUSSIERE	1 116 €	12/09/2024
H TUBE	EQUIPEMENT POUR ARROSAGE ENTERRE - 02/09/2024	529 €	12/09/2024
FICHOT HYGIENE	PRODUITS ENTRETIEN MAISON DES ASSOCIATIONS - 26/08/2024	246 €	12/09/2024
SUEZ EAU France	EAU PLACE DE L'EGLISE - 06/09/2024	56 €	12/09/2024

SUEZ EAU France	EAU AGENCE POSTALE - 06/09/2024	67 €	12/09/2024
SUEZ EAU France	EAU TERRAIN RTE ESCRIGNELLES - LA CHICANE - 06/09/2024	33 €	12/09/2024
SUEZ EAU France	EAU FONTAINE COUVERTE - 04/09/2024	33 €	12/09/2024
SIIS LA BUSSIÈRE ADON	PARTICIPATION COMMUNE LA BUSSIÈRE AU SIIS - 4EME TRIMESTRE 2024	39 631 €	12/09/2024
ETAT	FNGIR PRELEVEMENT - AOUT 2024	640 €	06/09/2024

## 6 b/ Autres informations diverses :

### - Club de la « Belle Epoque »

Monsieur le Maire rappelle que les membres du Club de la Belle Epoque se réunissent tous les jeudis à la salle polyvalente. Compte tenu de leurs effectifs restreint (pas plus d'une dizaine de personnes), Monsieur le Maire suggère que les activités de cette association se déroulent désormais, à la maison des associations, afin de réduire le coût de chauffage de la salle polyvalente. Avis favorable de l'assemblée. Un courrier sera adressé à Monsieur le Président du Club de La Belle Epoque.

Concernant le chauffage de la salle polyvalente, Madame Isabelle DELABY, gestionnaire des mises à disposition de la salle, demande la mise sous clé du boîtier de commande du système de chauffage. En effet, son libre accès permet à tout un chacun de régler, voire de dérégler la programmation des radiateurs.

### - Télémédecine

Monsieur le Maire explique que le projet est en « Standby », compte tenu du fait que, contrairement à la première information, la collaboratrice du cardiologue ne peut finalement pas, exercer le rôle d'assistante. Par ailleurs, Monsieur le Maire explique qu'il a eu un contact prometteur avec un médecin (affaire à suivre ...)

### - Eclairage Public

Monsieur le Maire fait part de la demande de la gérante du Foodtruck « Les galettes Lucette » installé un vendredi sur deux sur la place de l'église depuis le 1<sup>er</sup> novembre dernier qui souhaite que l'extinction de l'éclairage public soit plus tardif le vendredi soir. Il explique que techniquement, ce n'est pas simple. Par conséquent, Monsieur le Maire propose que, compte tenu de la réouverture du bar restaurant courant 2025, l'heure d'extinction de l'éclairage public soit retardée le soir, en centre bourg jusqu'à 22 heures. Avis favorable du Conseil Municipal.

### - Ramassage des ordures ménagères et des bac jaune « emballages »

Monsieur le Maire informe que le nouveau programme de ramassage débutera le 6 janvier 2025.

Ainsi, à partir du lundi 6 janvier 2025 :

- les bacs GRIS contenant les ordures ménagères seront ramassées le LUNDI des semaines IMPAIRES
- les bacs JAUNES contenant les papiers et emballages triés seront ramassés le LUNDI des semaines PAIRES

Le ramassage des ordures ménagères prévu pour la dernière fois, le mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2025 est décalé au JEUDI 2 JANVIER 2025

### - Cérémonie des Vœux du Maire à la population

Elle aura lieu le samedi 4 janvier 2025 à 18 heures. Monsieur le Maire explique qu'il souhaiterait, cette année, mettre à l'honneur tous les acteurs locaux bussiérois. Par ailleurs, un diaporama des réalisations de la première partie du mandat sera diffusé lors de la soirée.

### - Plantations et reconstruction de la Haie le long de la RD707 après le stade.

Monsieur le Maire explique que Monsieur Jean de CHASSEVAL, dans le cadre de son projet ABEILLE NOIRE, souhaite reconstruire la haie le long du chemin avant le stade et en créer une nouvelle. Madame Inès de CHASSEVAL fait remarquer la présence d'un fossé juré pour lequel un passage de 2,5 mètres est nécessaire.

Monsieur le Maire rappelle la commission générale qui se déroulera le samedi 30 novembre 2024 à partir de 9h00.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée d'un article paru dans « Le Parisien » le 2 novembre dernier dans lequel, la commune de La Bussière est classée 8<sup>ème</sup> sur les 1 500 communes se situant à moins de 200 kilomètres de Paris, où il fait bon avoir une maison de campagne.

## 7/ Questions et informations des membres du conseil :

- Monsieur Joël ESNAULT fait part de problèmes récurrents avec les chiens errants. Il demande quelles solutions à mettre en place pour résoudre les désagréments liés à la divagation des chiens ?

- Placer le chien en fourrière départementale à Chilleurs aux Bois (02 38 39 86 75) après que le chien a passé une nuit dans le chenil municipal aux ateliers municipaux
  - Demander aux Bussérois de vérifier leurs clôtures pour éviter la fuite de leurs chiens

Monsieur le Maire propose de consulter pour avis, les Juristes de l'AML, et de faire passer un message dans le bulletin quadrimestriel.

Monsieur ESNAULT explique que la Communauté de Communes Berry-Loire-Puisaye étudie les devis reçus pour les travaux d'assainissement pour 2025. Il demande s'il faut demander une autorisation au Service de l'Architecte des Bâtiments de France pour l'abattage des arbres de la rue du château implantés du côté du mur du château vers le village des pêcheurs ?

- Madame Inès de CHASSEVAL explique que 9 arbres sont à remplacer rue de Briare. La proposition financière pour leur remplacement n'est pas encore parvenue à la Mairie. Elle explique qu'il serait souhaitable d'ajouter 2 arbres au cimetière.

- Monsieur Alain PAYROIS demande où en est le dossier de l'installation de la Vidéoprotection. Monsieur le Maire explique que des demandes de subventions auprès du Département et de la Préfecture vont être déposées pour une opération en 2025.

- Madame Frédérique LEVECQUE explique qu'à la suite d'une formation sur les cimetières communaux, il est souhaitable de prévoir une réunion de la commission cimetière pour organiser la gestion du cimetière. Il faut faire des photos des tombes pour les recenser, vérifier les correspondances avec les numéros des emplacements et des concessions et mettre à jour le logiciel. Un intervenant de la société Caton peut nous aider à gérer le cimetière en intégrant les nouvelles dispositions réglementaires. Le contacter si besoin.

La date du 31 janvier 2025 à 16 heures est retenue pour une prochaine Commission Communale Cimetière.

Madame LEVECQUE demande la possibilité de placer un miroir au croisement de la rue de Lyon et de la rue d'Esgrignelles au niveau du « bar de l'union » pour permettre de voir les usagers venant de droite quand on arrive au stop de la rue d'Esgrignelles ?

- Monsieur Romuald GAUDRY demande si une formation « Premiers secours » est prévue. Monsieur le Maire explique que pour le personnel des collectivités (Commune et Syndicat Scolaire), la formation aura lieu le Samedi 8 mars 2025 de 9h à 17h. En fonction des places disponibles, cette formation sera ouverte aux Bussérois.

Monsieur GAUDRY demande si on peut envisager de refaire le revêtement de l'espace près du City Park et si on peut installer des bancs aux abords du city Park pour permettre aux accompagnants des utilisateurs du city Park de s'asseoir pour regarder. Ces différents projets seront abordés à la suite de la commission générale du 30 novembre.

- Madame Françoise DROZE informe les membres de l'assemblée que la bibliothèque va proposer un atelier d'initiation à la généalogie sous la forme de 3 sessions de 2h (14h à 16h) qui se dérouleront en janvier et février 2025. Il s'agit d'aider les débutants en généalogie. Il est souhaitable de partager l'information grâce au bulletin municipal. Cet atelier sera animé par une personne bénévole de la bibliothèque. La participation à ces ateliers sera gratuite.

- Monsieur Patrick DESBOIS décrit les quelques travaux à entreprendre rapidement :
  - Verrouiller le boîtier électrique de commande du chauffage de la salle polyvalente.
  - Réparer le rideau permettant de séparer en deux la salle polyvalente.
  - Vérifier et régler les radiateurs de l'entrée et des toilettes de la salle polyvalente.
  - Réparer la fuite de la toiture qui génère une tache sur le plafond de la salle polyvalente.

**Le prochain conseil municipal est prévu le « date à prévoir » à 19 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,



Le Secrétaire de séance

